



Chantage pour un licenciement

Par **gattojulien**, le **31/03/2013** à **20:34**

bonjour, mon patron me harcèle au travail depuis bientôt 2 ans. Il m'accuse du moindre des soucis de l'entreprise, m'envoie des avertissements non justifiés à tout bout de champ, si bien qu'après avoir été 2 semaines en dépression, j'ai décidé à regret de quitter mon poste de chef d'équipe. Celui-ci me haïssant, il a tout de suite accepté une rupture conventionnelle, pour que je parte au plus vite. hélas, lorsque j'ai voulu aborder le sujet de ma prime d'ancienneté qui s'élève à 1200 euros, celui-ci a déclaré : "il est hors de question que je te la donne, tu peux t'asseoir dessus". Il a ensuite appelé sa comptable pour que celle-ci lui procure au plus vite un papier stipulant noir sur blanc que je renonce de mon plein grés à cette prime d'ancienneté, ce qu'elle a immédiatement refusé, le prévenant que c'était tout à fait illégal.

Mon patron alors mécontent de cette nouvelle, a commencé à me faire du chantage en me disant : "soit je te verse ta prime mais je la déduis de ton salaire, soit si tu refuses, je te fais une mise à pied et te fous dehors pour faute grave, moi j'en ai rien foutu tu peux m'attaquer au prud'homme, moi j'ai du temps et du pognon pour me payer des avocats". Je suis depuis ce jour complètement déprimé et stressé car je ne sais que faire, ferme les yeux, me laisse me faire escroquer et le laisse gagner ou lui tenir tête et risque de me faire licencier pour faute grave? j'ai peur que dans ce cas-là avec un licenciement pour faute grave, je ne puisse accéder au chômage et ça je ne peux me le permettre car j'ai actuellement un crédit immobilier qui me prend la moitié de mon salaire. Pourrais-je gagner devant les tribunaux avec une telle affaire si il me licencie pour faute grave et que je l'attaque en justice? et dans ce cas le pourrais-je tout de même percevoir le chômage? ou doit-il être accepté sans rien dire son odieux chantage?? merci de votre réponse!!

Par **DSO**, le **31/03/2013** à **21:01**

Bonjour,
Si vous êtes licencié pour faute grave, vous aurez le droit aux prestations Pôle emploi.
Pour le reste, il n'y a vous qui savez ce que vous êtes prêt à endurer, vous battre ou baisser les bras.
Pour ma part, je ne me laisserai pas faire, mais les conseillers ne sont pas les payeurs...
Cordialement,
DSO

Par **gattojulien**, le **31/03/2013 à 21:18**

merci beaucoup de votre réponse DSO!!